

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1200

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Côte face à un projet mégalomane

120 millions d'investissements pour un centre commercial de 22 000 m², 1121 places de parc gratuites à la sortie d'une autoroute, une quarantaine d'échoppes autour d'un self-service: le petit village de Signy donne l'impression d'avoir touché le jackpot! Pourtant, tous les signes d'une fuite en avant sont ici réunis.

REPÈRES

Le Groupe de Démocrates de Gland compte 30 conseillers sur 75, qui siègent à côté de radicaux, libéraux et socialistes.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Catherine Dubuis (cd)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Julian Thomas
Hottinger
Philippe Martinet
Composition et maquette:
Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Le projet va à l'encontre de toutes les études scientifiques; il constitue une bombe à retardement dans un marché saturé et personne ne semble pouvoir s'y opposer. Mais reprenons le fil d'une histoire qui donne apparemment raison au nouveau chancelier Freymond, lui qui proposait la réduction de 385 à 19 communes vaudoises, pour cause d'obsolescence!

Depuis des années, des promoteurs cherchent à mettre en valeur une parcelle parfaitement située à la sortie d'autoroute de Nyon, celle-ci n'étant pas suffisamment rentable avec un garage, un centre de tennis et un magasin Waro florissants. Voici trois ans, un plan de quartier est voté au Conseil de Signy. Le syndic a sauté sur l'aubaine, «oubliant» sa casquette de président de l'Association pour l'aménagement de la région de Nyon (l'ARN, qui réunit 31 des 32 communes du district). Il a aussi soigneusement évité de relire les rapports démontrant les impacts économiques, écologiques et sociaux négatifs, ainsi que tous ses beaux discours sur la concertation intercommunale.

Pour faire comme tout le monde

A cette logique de l'égoïsme vient alors s'ajouter celle du marché: la COOP a fermé son magasin nyonnais, perd des parts de marché et ne fait pas tourner sa centrale de distribution genevoise. Il lui faut donc rapidement trouver une parade, ce d'autant que Placette ouvre un immense centre à Chavannes-de-Bogis et que les promoteurs de Signy sont prêts à signer avec un autre distributeur. C'est ainsi que, bien que son directeur ait la conviction que la création de centres commerciaux de périphérie est nuisible, la COOP «fait comme tout le monde» et se décide à jouer la carte de Signy.

Parallèlement évolue la logique de l'impuissance. Car un magasin COOP «à dimensions humaines» aurait parfaitement trouvé sa place au centre de Nyon: les autorités locales vous assureront d'ailleurs la main sur le cœur qu'elles ont tout fait pour. Simplement, la direction de COOP a prosaïquement compté qu'il lui faudrait 8 à 10 ans pour lever toutes les oppositions annoncées ou prévisibles. Adieu veaux, vaches, cochons, couvées...

Les autorités communales voient leur objectif de dynamiser le cœur du chef-lieu (rue piétonne, conservation de la Migros au centre) remis en cause. Celles de Gland, qui se sont efforcées de casser une image de cité dortoir

en attirant les commerces (via la police des constructions) peuvent aussi déchanter... et constater l'impossibilité d'agir dans une commune voisine. Quant aux privés qui luttent malgré la crise et la concurrence des centres commerciaux frontaliers, ils voient leur horizon limité à une échappatoire: fermer boutique en ville et prendre une option à Signy (plus de 150 inscriptions, selon le journal *Coopération*).

Contraire aux plans directeurs

Dernière touche à ce tableau provisoire: la conférence de presse du Conseil d'Etat, le 19 janvier, où s'exprimait la logique de la bonne conscience. Devant un parterre de journalistes pas trop curieux, le chef du Département de l'économie et son collègue traitant de l'aménagement du territoire se félicitent de leur belle entente (certes utile), destinée à mieux «vendre» le Canton aux investisseurs étrangers, par la définition de 26 «Pôles de développement économique» à promouvoir internationalement. La zone d'activités de Signy appartient à l'un d'eux, en théorie.

Malheureusement, on ne comprend plus très bien le sens de la notion d'*intérêt public* que le Gouvernement prétend élargir. Dans les faits, lorsqu'il est signalé que ce ne sont pas des industries de pointe ni des emplois «structurels» qui sont ici attendus, mais un centre commercial contraire aux objectifs des Plans directeurs, cantonal et régional, implanté sans tenir compte d'axes routiers réputés surchargés, c'est le silence radio. Seul l'adjoint du Service de l'aménagement bredouillera: «C'est vrai, mais les promoteurs pressaient, pressaient, on manquait de moyens alors on a cédé»: le roi est bien nu. Nu mais généreux, puisque le pont sur l'autoroute devra certainement être élargi aux frais de la collectivité.

Est-il illusoire de penser que les plans directeurs n'ont pas pour unique vocation de nourrir les bureaux d'urbanistes, que les Conseils communaux ne sont pas seulement là pour entériner les décisions municipales ou examiner les connaissances des candidats à la naturalisation, et que le Canton est capable de cohérence?

A Gland, une modeste formation locale, sans couleur politique mais pas sans idéal, a lancé le débat en convoquant le 2 février une séance extraordinaire du Conseil communal, juste pour faire réfléchir. Enfin. ■

Philippe Martinet